

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRES. — GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et Publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'année est de 48 numéros et se divise en trimestres de 12, sans interruption. Le prix d'abonnement est de 2 piastres par année payable trimestre par trimestre à l'avance. On ne reçoit pas de souscription pour moins de six mois. Les prix du port par la poste ont une piastre pour toute la province. Tous communications, demandes ou réclamations doivent être adressées à tous les articles d'utilité et d'intérêt publics; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rémunération de 2 sous par ligne.

PRIX DES ANNONCES. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion suivante se fait au journal à prix coûtant.
PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux encourageurs, à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires.

La mère en permit la lecture à sa fille.

— VOIR FRANÇAIS.

Nous préférons nos lecteurs qu'aucun circonstance de notre récit n'est inventée; tout ce qui se trouve en substance dans un rapport adressé à nos relations étrangères, et inséré dans le *Moniteur* nous nous en reconstruisons nous-même, afin de ne pas nous laisser soupçonner de fiction.

Dans les premiers jours de thermidor an V, un navire anglais sillonnait rapidement l'Atlantique sous le 19° degré de latitude méridionale et le 50° de longitude ouest. Ce bâtiment était le *Boatley*, au commandement de M. Boatley, capitaine. Il avait à bord deux cent cinquante hommes et cinquante-cinq canons.

Un jour, vers dix heures du soir, le capitaine fut éveillé par un bruit étrange. Il se leva et vit sur le pont une vingtaine de Français, armés de fusils et de sabres. Ils étaient tous en uniforme et portaient des épaulettes d'officiers. Le capitaine fut effrayé et se précipita vers son poste.

— Qui êtes-vous ? dit-il en s'avançant vers eux.

— Nous sommes des Français, répondit l'un d'eux. Nous sommes venus à bord de votre navire pour nous rendre à bord de votre navire.

— Pourquoi êtes-vous à bord de mon navire ? dit le capitaine.

— Nous sommes venus à bord de votre navire pour nous rendre à bord de votre navire, répondit l'un d'eux.

— Où allez-vous ? dit le capitaine.

— Nous allons à bord de votre navire, répondit l'un d'eux.

— Pourquoi ? dit le capitaine.

— Nous sommes venus à bord de votre navire pour nous rendre à bord de votre navire, répondit l'un d'eux.

— Où allez-vous ? dit le capitaine.

— Nous allons à bord de votre navire, répondit l'un d'eux.

— Pourquoi ? dit le capitaine.

— Nous sommes venus à bord de votre navire pour nous rendre à bord de votre navire, répondit l'un d'eux.

— Où allez-vous ? dit le capitaine.

— Nous allons à bord de votre navire, répondit l'un d'eux.

— Pourquoi ? dit le capitaine.

de diverses nations, destinés, comme eux, à aller coloniser les fertiles rivières de Sydney.

Le 13 thermidor, à l'aube, on le crépuscule commençait à envelopper le navire, les huîtres ne pouvaient les voir, causant à voix basse, se passant chaque fois autour d'eux et s'interrompant.

— On dit qu'ils entendent le moindre bruit, dit un d'eux.

— As-tu sondé les trois Allemands et l'Espagnol ? dit Sélis à Thierry.

— Oui, répondit ce dernier, et ils sont des noires.

— Ce sont de braves gens. Je réponds de leur discrétion, et je garantis qu'ils ne feront rien de sérieux.

— Douze contre quatre, vingt contre dix, dit un autre.

— Ah ! M. Maillet, est-ce que tu en es ? dit un autre.

— Thierry, tu ne te sers donc pas la force de bras, dit un autre.

— Ne t'inquiète pas, répondit Sélis. Ce petit est bon, et il ne reculera pas d'une semelle.

— Ne t'inquiète pas, dit un autre.

— Ah ! M. Maillet, est-ce que tu en es ? dit un autre.

— Thierry, tu ne te sers donc pas la force de bras, dit un autre.

— Ne t'inquiète pas, répondit Sélis. Ce petit est bon, et il ne reculera pas d'une semelle.

— Ne t'inquiète pas, dit un autre.

— Ah ! M. Maillet, est-ce que tu en es ? dit un autre.

— Thierry, tu ne te sers donc pas la force de bras, dit un autre.

— Ne t'inquiète pas, répondit Sélis. Ce petit est bon, et il ne reculera pas d'une semelle.

— Ne t'inquiète pas, dit un autre.

— Ah ! M. Maillet, est-ce que tu en es ? dit un autre.

— Thierry, tu ne te sers donc pas la force de bras, dit un autre.

— Ne t'inquiète pas, répondit Sélis. Ce petit est bon, et il ne reculera pas d'une semelle.

— Ne t'inquiète pas, dit un autre.

— Oui, nous le jurons !

Ce serment fut prononcé avec un ensemble parfait, et l'attitude des huit prisonniers prouvait qu'ils y seraient fidèles.

— Là-dessus, ils se séparèrent. En s'éloignant de lui, dit la réunion, Sélis dit à Thierry : Je suis en avoir l'air.

— Je vais les prévenir, l'Espagnol aussi ; et je les ferai jurer comme nous.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

— La nuit est calme, et il n'y a rien de remarquable.

LE FANTASQUE.

en-matée, il garde le silence afin d'épargner la vie de ses soldats.

Quelques secondes après ces trois scènes sanglantes, les soldats, revenus de leur première surprise, prennent les armes que leur on laisse les compagnons et s'élancent au panneau pour sortir. Thierry, qui se trouvait là par hasard, s'aperçoit de ce mouvement et crie à ses compagnons :

— Aux soldats ! aux soldats ! empêchez-les de s'échapper !

Maillot accourt et voit un sergent qui cherche à monter sur le pont. Quelque blessé par le poignard du capitaine, il se jette une barrique de salaisons et la lance dans le panneau, afin d'écraser ou, tout au moins de renverser l'Anglais.

La barrique tombe sur le pied du sergent, qui pousse un cri effroyable et roule sur le plancher de l'entrepont. Ses compagnons, éperuvés et ignorant le nombre des rebelles, demandent quartier et se rendent sans aucune résistance.

Pendant que ceci se passait dans un coin du bâtiment, le pont était le théâtre d'une nouvelle scène encore plus sanglante que la première.

Un Français était aux prises avec deux matelots anglais qui l'assommaient et le criblaient de blessures. Le prisonnier se débattait comme un lion et appelait du secours, mais ses camarades étaient eux-mêmes trop occupés pour répondre à ses cris de détresse. Le malheureux allait succomber, lorsque l'Espagnol, après s'être débarrassé d'un ennemi contre lequel il avait lutté pendant plus de dix minutes, s'élança d'un bond sur les deux matelots, en renversa un d'un coup de sabre, terrassa l'autre, l'enleva et le jeta à la mer.

— Merci, Espagnols, dit le Français blessé ; mais fallait pas le noyer. On tue les gens quand ils veulent vous tuer, mais les jeter à la mer ça ne vaut rien.

Tout était fini ; les insurgés étaient maîtres du bâtiment, un nouveau cri de *Vive la République !* également sorti de la bouche de Sélis, applaudit à ses compagnons que la victoire leur restait.

— Enfants, leur dit-il, nous sommes libres ; mais il ne faut pas s'enorgueillir à cause de la contre-révolution (1). Prenons les canons, chargeons-les de verre cassé et braquons-en un à chaque porte.

Ce conseil fut immédiatement suivi, et quand les vainqueurs furent, par ce moyen, maîtres de toutes les issues, ils procédèrent tranquillement au désarmement des Français qui se firent sans accident jusqu'à l'opération terminée, les portes furent ouvertes et les Français tirés en prison. Ensuite Sélis, qui avait gagné le complot, fut nommé capitaine, et Thierry leur tenant.

Cela fait, et avant de songer à se réjouir d'un triomphe extraordinaire, les huit prisonniers, devenus libres et arbitres de la destinée de leurs dévils, réduisant de lois appropriées à la circonstance. Voici les dispositions les plus remarquables de ce code improvisé, dans lequel on reconnaît bien l'esprit de l'époque. Ici nous copions textuellement le rapport de Talleyrand :

« Tout homme de la force armée qui entreprendra des liaisons dangereuses avec les prisonniers, qui sera convaincu du complot contre la sûreté du navire, sera pendu.

« Tout homme qui parlerait de se rendre en cas de rencontre d'un bâtiment sera puni de mort.

« Tout délateur de la prise qui se prendra de boisson pendant son service sera déclaré incapable de servir et responsable de son cas.

« Tout prisonnier à qui il sera trouvé des armes, sera puni de mort.

« Tout prisonnier qui tiendrait des propos contre la République et ses alliés sera puni de cinquante coups de corde. (Et ses alliés est ravissant.)

« Tout prisonnier qui sera convaincu de tenir des propos incendiaires ou de tenter une révolte sera puni de mort ?

« Que dites-vous de cette petite législation ?

Afin de lui donner un caractère officiel et de le rendre obligatoire pour tous, on le traduisit en anglais, on en fit plusieurs copies, signées de Sélis, capitaine, Thierry, lieutenant, et Maillot, secrétaire ; et les copies, après une lecture solennelle, faite devant tous les hommes du vaisseau, furent affichées sur les mâts et sur les portes des principales issues.

Ces mesures préliminaires une fois prises, le

capitaine autorisa les réjouissances, en rappelant toutefois à ses subordonnés l'article de loi proscrivant les excès de boisson. Un repas fut leur seul dégoût. Les Anglais, dont les provisions dépassaient l'appétit des vainqueurs. Ce qui se dit et se chanta dans ce banquet bruyant, aucune plume au monde ne pourrait le raconter. Chez nos compatriotes, ce fut un enthousiasme joyeux qui, quelquefois touchait au délire. Certes, il y avait lieu de se réjouir. Recouvrer la liberté après une captivité aussi dure et aussi longue ; avoir lutté avec succès douze contre quatre-vingt-quatre ; au lieu d'être à Dotany-Bay, sous l'habit de galérien, se voir en possession d'un vaisseau armé de plus de vingt canons ; et chargé de provisions de toute espèce, c'était assez pour exalter l'imagination plus facile et pour échauffer le cœur le plus froid. Cependant chacun sortit de table dans l'état le moins suspect ; et il n'y eut aucune contrevention à l'article dirigé contre les ivrognes.

— Jusque-là, tout avait marché à souhait ; mais restait encore de graves difficultés : le navire était un vieux navire ; il n'y avait que vingt-cinq hommes de division, anglois, sur un même pont à bord plus fort, contre lequel il serait impossible de lutter ; puis, le grand nombre des prisonniers ne laissait pas d'inquiéter les Français ; comment espérer contenir ces gens, qui n'ont pu de moyennes de secours, les quatre-vingt Anglais et ceux des prisonniers qu'ils pouvaient enchaîner ? La situation était donc difficile, et nos compatriotes, malgré leur énergie, qui ne s'était pas démentie un seul instant, sentaient bien qu'ils étaient entourés de dangers imminents contre lesquels leur courage pouvait se braver.

Ils tinrent conseil à huis-clos, et la majorité décida, sur la proposition de Sélis, qu'on se débarrasserait d'une partie des prisonniers anglais à la première occasion qui se présenterait. Jusque-là, il fut arrêté qu'on ferait bonne garde sur le navire et qu'on se montrerait irréprochable pour les moindres contreventions à la loi.

L'occasion désirée ne se fit pas long-temps attendre. Deux jours après la délibération dont nous venons de parler, le bâtiment se trouva dans les eaux du Brésil, et l'on se disposa à exécuter le projet en question.

Le capitaine Anglais, tous officiers et soldats, eurent à dire ceux qu'on avait le plus à craindre, furent débarqués sur les côtes d'Amérique. On leur donna tous les instruments de marine qui leur étaient nécessaires pour se diriger, et des vivres en quantité suffisante pour leur nourriture pendant plus de quinze jours. Au moment de se mettre tout de lui, d'un voix qui s'éleva de sa poitrine et imposante ; il leur dit :

« Ah ! ça, nous vous donnons la liberté ; mais ce n'est pas pour que vous vous en serviez contre la France. Vous allez surer sur l'Évangile et sur un contre la République et ses alliés. Les Anglais jurèrent sous le sceau du serment.

— Bon ! dit Thierry. Mais nous, vous allez tous signer votre serment que j'ai mis là sur ce papier, même que j'ai apporté de l'encre et une plume.

Les Anglais signèrent.

— Maintenant, mes amis, bon voyage, et sans rancune.

La chaloupe s'éloigna laissant les vingt-neuf Anglais sur le rivage.

— Pauvres diables ! murmura Thierry. Ça doit leur faire un fier bagin de quitter leur bâtiment et leurs camarades ! Ça ne s'en va-t-il pas devenir ?

Puis, s'apercevant qu'il s'en allait devenir ?

— Allons, voilà que je fais la femme sensible ? Quelle bêtise ! Ne pensons plus à ça. Adieu, enfants, et hardi sur les rames !

Le lieutenant, revenu à bord du navire, rendit compte de son expédition à Sélis et lui remit le sergent écrit des Anglais. Puis, il lui communiqua une idée qui lui était venue dans le train. C'était de proposer aux matelots anglais de continuer leur métier à bord, moyennant le paiement du voyage et d'être fait et une gratification, au bout de quelque temps.

Ce qui fut dit fut fait. On réunît les matelots et on leur fit la proposition, imaginée par Thierry. Les Anglais acceptèrent ; mais avant de leur régler la manœuvre du navire, on leur imposa le serment de rigueur : « De ne rien entreprendre contre la République et ses alliés. »

Quelques jours après, le bâtiment jeta l'ancre devant Mecor-Vidéo. Nos compatriotes avaient espéré trouver une généreuse hospitalité dans ce port d'un allié de la République. Mais leur espoir fut déçu. Ils furent d'abord très étonnés qu'on ne répondit pas aux vingt-six coups de canon par lesquels ils saluèrent le commandant et la ville ; puis leur surprise fit place à une vive indignation, lorsqu'ils virent une escouade de soldats espagnols

à savoir leur vaisseau ; enlever tous les prisonniers et les traiter eux-mêmes comme des forbans.

Toutes leurs protestations furent inutiles. Les prisonniers furent étonnés ; les deux Allemands survivants qui avaient aidé les républicains à se rendre maîtres de la *Lady Shore*, furent jetés dans les cachots destinés aux criminels. Quant à nos compatriotes, on leur défendit de s'échapper et le bâtiment sous le pavillon de la République et d'apporter le moindre communication entre eux. Quel était le motif de cette persécution contre des citoyens d'une République alliée de l'Espagne ? Le commandant alléguait que l'enlèvement du navire par les Français n'était autre chose qu'un vol, et que par conséquent les auteurs de cet acte de violence devaient être punis comme pirates.

Les huit républicains eurent bien écrit au viceroi de la province, toutes leurs réclamations furent repoussées. Ils prirent alors le parti de faire connaître leur position à l'ambassadeur français près la cour de Madrid. L'affaire fut portée devant le prince de la Paix, qui en référa au Directeur exécutif. Trois mois après, Sélis, Thierry et leurs compagnons furent initiés en liberté et se rembarquèrent sur leur bâtiment ; reconnu, dès lors, leur propriété.

La traversée fut heureuse. Un des marins, peut-être renoué parmi ses camarades, en charma les autres en composant six chansons nouvelles, destinées à rappeler l'événement auquel ils avaient dû leur délivrance :

C'est sur la *Lady Shore*, dit-il.
En thermidor un cinq,
Nous étions huit à bord,
Huit bons républicains.

Dans la Nouvelle Hollande dit-il.
Ils venaient nous mener,
Peut-être pour nous pendre,
Ou nous guillotiner.

Une nuit, sans lumière, dit-il.
Nous nous levons tous huit,
Il pouvait bien se faire,
Deux heures après minuit.

Vive la République ! dit-il.
Crie Sélis, notre chef,
Nous courons au plus vite,
Surprendre les Anglais.

Rendez-vous, capitaine, dit-il.
Da-dessus il dégraine,
Nous lui perçons le corps.

Sur le pont dans la cale, dit-il.
On nous tombe dessus,
Ça nous est égal ;
Nous tapons toujours dru.

Un caporal s'exerce dit-il.
À monter sur le pont ;
Mais Maillot le renverse
D'un coup de salaisons.

Allons, l'affaire est faite, dit-il.
Crie Sélis, notre chef,
Nous allons à l'abord,
Être libre à la fin.

Puis, nous nous régalâmes, dit-il.
Le matin de bonne heure,
Nous avions dix-huit femmes ;
Nous fimes leur bonheur.

C'est sur la *Lady Shore*, dit-il.
En thermidor un cinq,
Nous étions huit à bord,
Huit bons républicains.

F. COCHET.

« Ceux de nos souscripteurs qui changent de logement sont priés de nous donner avis s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal. »

A LOUER.

À VENDRE une grande maison, avec l'annexe au faubourg St. Valler, joignant au Sud

Quai à Mr. Lenfant. — Avec le super terrain qui en dépend, qui s'étend jusqu'à la rue St. Gabriel, et au bout duquel est bâtie une autre maison nouvellement réparée.

Par M. R. Leblanc, Ecuyer Notaire ou au Sousigné propriétaire.

M. SAUVAGEAU.

Québec le 1^{er} Octobre 1842.

(1) C'est là l'expression dont se servirent les insurgés dans leur journal adressé dans le rapport de Talleyrand.

LE FANTASQUE.
QUÉBEC, MERCREDI, 3 MAI, 1843.

Fantaisies,
REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS.
(Qui bien aime bien châtie).

PACT DE L'INDUSTRIE; PAS TROP EN FAUT.
L'acrobatie en tout est un défaut.

(Proverbe estropié pour faire à la jambe de certaines gens)

Les bons citoyens de Québec qui se parvanent comme du véritable foudroyé de guerre, sous la gabelle des émissaires de l'impugnabile citadelle qui s'est imposé le fâche de veiller sur eux; pas plus que les bons compagnons qui dorment tout aussi tranquilles quoiqu'ils soient privés d'un semblable honneur, ne pourraient, avec toute la perspicacité qu'on ne leur prête pas, deviner ces singuliers tours d'adresse, (dans une contrée moins polie que la nôtre, on dirait de félicité), jouent de par les chantiers, quelques uns des constructeurs de navires dont notre ville a eu jusqu'ici l'incouvincable joberdier de s'honorer. Il n'est pas besoin de l'épave, tout le monde le sait et les journalistes en pourraient faire foi au besoin si on les croyait sur écriture, que l'hiver a été des plus rigoureux pour tous les industriels, (les rentiers, les prudens banquiers et les usuriers respectueusement exceptés), mais surtout pour cette classe laborieuse, qui avait jusqu'ici été de bonheur que ne troublent jamais les remords de la conscience les plus vémineuses, la moins officielle. Les ouvriers et matelots, les employés à la construction des bâtimens ne sont trouvez, vu la pénurie d'ouvrage, à la mer de entrepreneur, qui ont profité de la dureté des temps pour super-pressurer le pauvre, pour faire fructifier plus que jamais ses sœurs; pour récolter enfin d'autant plus qu'il n'avront moins semé, justement à l'inverse de l'honnête homme qui demande à la terre sa subsistance. Voici quelques faits qui sont venus à notre connaissance: Harpagon n'aurait jamais mieux trou-

Pour comprendre le jeu de l'industrie nouvelle et les nécessités de savoir que lors des beaux jours de la construction annuelle les maîtres des chantiers qui bordent surtout l'Anse des Médecins avaient fait construire une multitude de mauvaises petites maisons à moitié finies qu'ils louaient à ceux des travailleurs qui affluaient ici de la campagne et qui les répartent; les acheteurs à temps perdu; et à la diminution des travaux ceux qui n'étaient pas de Québec retournaient pour la plupart dans leurs loyers et messieurs les matelots propriétaires se virent obligés de fermer leurs petites maisons, vu qu'ils n'étaient plus encore tout-à-fait assez fous pour les habiter eux-mêmes. Au commencement de l'hiver ils firent vider les chantiers et aux personnes qui allaient leur demander de l'ouvrage ils proposaient des prix exorbitans de modicité, et cela encore à la condition qu'elles loueraient une des maisons en question moyennant un rente de 10, 12 ou quinze chelines par mois. A cela les malheureux objectaient qu'ils avaient déjà des maisons louées à l'année ou dont ils étaient propriétaires; mais les supplications étaient aussi infuiscules que les raisonnemens: c'était à prendre ou à laisser et on aurait laissé là le marché si le froid et la faim n'avaient été là aussi pour le faire accepter.

On croit peut-être que la se borne la tyrannie avide? Oh! mais ce ne serait rien cela qu'une petite espérillerie de propriétaire, bien excusable dans un temps prospère. Il faut donc savoir, pour échapper de son monter-Pindigation que ces locataires de maisons inhabitées étaient astreints à louer le chemin, abriter les cahots, ouvrir les bancs de neige devant leur propriété comme s'ils y demeurèrent. Sur ces entrefaites l'ouvrage reprend un peu, on a besoin de plus de bûches, mais on ne veut pas augmenter les prix; d'autres travailleurs arrivent du dehors et demandent de l'emploi. Les entrepreneurs leur en offrent à condition qu'ils prendront une maison; clause qui va fort bien aux nouveaux venus puisqu'ils n'ont pas de logement. Les entrepre-

nours s'en vont là-dessus trouver les premiers ouvriers; c'est-à-dire ceux qui paient déjà loyer, mais qui n'occupent pas et leur disent: Vous êtes obligés de reconmoder les chemins; cela vous fait perdre du temps; si vous voulez nous allions vous exemplar de cette courte pénible. Nous louerons vos maisons à d'autres et vous continuerez à payer le loyer jusqu'à la fin de votre année. On conçoit qu'à de semblables propositions il s'éleva un nouveau concert d'objections, de supplications, de récriminations; mais tout fut inutile parce que la grande raison du caissier: c'est à prendre ou à laisser, pressait encore. Là le malheureux qui n'a que son travail pour se nourrir, lui est sa famille. Les malheureux durent céder, comme toujours.

Voici le résultat de cette sublime quintessence de la spéculation.

Nous connaissons un manœuvre ou journalier qui recevait 30 sous par jour, ce qui pour 25 jours de travail par mois fait sept piastres et demi. Or, depuis il lui faut payer un loyer d'au moins deux ou trois piastres pour le logement qu'il n'habite pas. Restent donc au trois piastres pour nourrir sa famille. Voilà qui est malheureux, surtout pas si mal que n'est rien à côté de l'Anomalie que nous le même fait. Dans les bonnes années, les propriétaires des maisons de l'Anse des Mères retiennent dix chelines de loyer par mois et dans les hivers du maître général ils en reçoivent quatre ou cinq!!!

Tous ces faits généralement ignorés montrent l'urgence d'organiser une société populaire par actions pour la construction des navires. Quand une telle association n'aurait pas d'autre résultat que de faire disparaître les abus immoraux de monopole et de mettre une classe honorable et nombreuse à l'abri de la rapine et du pillage de ceux que la prospérité rend de plus en plus avariés à la curée, elle aurait fait assez, non bien, mais du pays. Qu'on se le redise. Profitez des rigueurs auxquelles l'hiver donne un puissant prétexte, un aigle toujours victorieuse.

Autre petite espérillerie.

Lorsque les jours commencent à grandir, des maîtres constructeurs enjointrent à leurs ouvriers de travailler deux heures de plus, disant que, pour le prix, cela se régèrât au bout de la semaine. Le samedi soir, au lieu de l'augmentation qu'espéraient les travailleurs, on leur diminuait quatre sous par jour, leur offrant du nouveau le choix de rester à ces conditions ou de s'en aller.

Quelle conduite ne demandent aucun commentaire, seulement elle donne un avant goût des horreurs du monopole, tel qu'il se pratique en Angleterre où l'on voit la population divisée en deux classes, dont l'une, la plus faible mais la plus riche, tient le pied sur la gorge de l'autre et la fait travailler nuit et jour, ne lui donnant que juste ce qu'il faut pour entretenir son existence; mais pas assez pour lui donner la force de secourir l'étréinte.

Nous voyons avec chagrin mais sans surprise les efforts que fait la Gazette anglaise de Québec pour jeter le blâme et le louché sur cette partie des procédés de l'Assemblée de St. Germain que nous admirons le plus, celle où l'on demande le rappel des exilés en expliquant ce que dans un temps de troubles le plus fort a pu regarder comme un crime, mais que tout le monde à tête froide et en repos ne peut considérer que comme un de ces excès de patriotisme auxquels les âmes nobles sont sujettes d'exposés. Contre sa coutume la Gazette de Québec est alarmistiquement outrancé. Encore une fois; on rendez-nous nos frères sans restriction ou retirez vos concessions; car si le gouvernement responsable est chose équilibrable condamnation des canadiens révoltés est un crime; leur détention plus prolongée est une atroce dérision du peuple auquel on rend justice. Sir Robert Peel a demandé qu'on pût donner en faveur des exilés tout en attendant leur fait. Or nous le demandons à tout anglais honnête, loyal et sincère, peut-on mieux altérer la faute des malheureux exilés qu'en expliquant leur conduite. Quant à

la rétribution due à ceux qui ont amené tous ces maux, l'histoire s'en charge.

Toute la ville a été attristée hier et aujourd'hui par le bruit qui a couru, l'on ne sait sur quelle autorité que l'ex-gouverneur général, Sir Chs. Bagot énié mort à Kingston. Ceux qui se jouent ainsi de la sensibilité publique sont de grands coupables. Aujourd'hui que Sir Chs. Bagot est rentré dans la vie privée ses ennemis doivent au moins se taire; et les clamours tardives de certaines gens n'empêcheront pas les admirateurs de son courage politique de conserver à jamais la reconnaissance qu'il leur a inspirée.

La saison depuis aujourd'hui commence à prendre un air de printemps. Le mois de Mai nous surprend au milieu des glaces et de la neige, en dépit de la loi de notre corporation qui veut que tout signe d'hiver disparaisse avec le mois d'Avril. Tout ce que nous regrettons, c'est que les saisons ne soient pas mises immédiatement sous le contrôle du conseil de ville; elles fileraient plus droites que par le passé, particulièrement lorsque ses membres auront réussi à obtenir une loi de restriction de l'abaissement, du zèle et rien de plus chez les officiers et pour eux-mêmes de la bonne volonté sans vanité personnelle. De nombreux mâts de navires commencent à donner à notre port un air de fête et l'activité qui contraste singulièrement avec l'aspect morne que lui donnaient les glaces il n'y a que quelques jours. A cette vue une seule pensée nous attriste, c'est de songer que ces lourds vaisseaux au ventre large, à la toilette soignée, aux oripeaux bigarrés, nous apportent des masses de marchandises qui dans un an n'existeront plus; ou ne seront que chiffons, cendres et poussières, tandis que nos piastres qu'ils emportent en échange subsisteront toujours mais jamais pour nous! Nous aimerions beaucoup à pouvoir fixer dans notre imagination l'époque où cessent de paraître folles. Cette époque arrivera le lendemain du jour où le peuple entier nous compris son véritable intérêt. Qui peut dire quand?

Les glaces venant d'en haut se sont accumulées à une grande hauteur sur celles qui barrant le fleuve vis-à-vis de la rivière de la chaudière; et comme les grandes marées sur lesquelles on comptait pour délivrer la navigation de cet obstacle, se sont passées sans avoir eu l'effet attendu, il faut que l'on s'en retire uniquement sur le soleil pour nous débarrasser de ce génie. On dit ce matin que les officiers du camp militaire proposent de faire sauter ces incommodes montagnes de glace dont le commerce du pays n'a nullement besoin pour se refroidir.

INDUSTRIE CANADIENNE.

Dans notre dernier numéro nous avons fait mention d'un morceau d'étable montré à l'exposition de l'Institut et coupé par un procédé de l'invention d'un jennu canadien qui alors nous était inconnu. Aujourd'hui nous pouvons réparer notre omission et faire connaître l'auteur de cette découverte. C'est, Mr. O. St. Thomas, mécanicien. Jusqu'ici on tirait des Etats Unis les feuilles de bois pour le pliage; aujourd'hui l'industrie est affranchie de ce tribut étranger. L'ouvrier canadien peut fournir cet article parfaitement confectionné à raison de six sous le pied carré. Pour comprendre le modicité d'un tel prix il faut savoir que la machine inventée par ce jeune homme coupe une feuille de cent soixante pieds de longueur hors d'un morceau d'étable de huit pouces d'épaisseur. Comment il le fait, c'est là son secret pour lequel il attend un brevet de propriété. Les meublans canadiens doivent se faire un devoir d'encourager leur compatriote; c'est le meilleur moyen de faire surgir et fructifier le génie entreprenant et inventif.

Le parlement est prorogé au mois de juin sans qu'il soit fait mention de la dépêche des affaires.

On dit généralement que le parlement s'assemblera en Août prochain à Kingston.

Mr. le Rédacteur de l'Avion nous communique la lettre suivante, tout en nous montrant par les documents originaux que l'omission ne vient pas de nous. Comme l'espace ne nous permet pas de nous rendre à la demande du Monsieur le secrétaire de l'Assemblée de St. Gervais, en publiant au long des procédés qui d'ailleurs ont paru dans les principaux journaux, nous reproduisons néanmoins l'adresse qui en est le résumé et que nous regardons comme un monument de dignité populaire fort rare à notre époque et qui pour cela mérite certainement d'être conservé :

St. Gervais 22 Avril 1843.

Monsieur,
Vous venez avoir la bonté de rectifier une omission qui s'est glissée en copiant, relativement aux journaux publiés par nous précédents, vous avez dû voir que nous étions dans le Fantastique.
Ayez en conséquence la bonté d'en dire un mot et de le priere de bien vouloir reproduire les faits précédés.

Je suis Mr. Votre

Très humble

Secrétaire.

Jan. Jolyvet.

Mr. J. HEROS Rédacteur Québécois.
St. Gervais 17 Avril, 1843.

A Son Excellence Sir Charles Bagot, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, etc, etc,
Qu'il plaise à Votre Excellence.
Les habitants de ces populations maritimes, libres, quant à leurs sentimens, comme l'air qu'ils respirent, sont fiers d'avoir joui jusqu'à faire partie de ce pays, qui est chargé de la bienfaisance de votre administration.

L'expression de leur reconnaissance, doit être émanant de nous mêmes, comme les habitants de ces provinces, ne se sont jamais gênés d'exprimer leurs sympathies, et nous nous sommes administrés qu'il n'est procédé, et malgré une ou deux exceptions nous sommes toujours en rapport avec la vérité, nous sommes fiers d'avoir été en ce rapport les faits honorables de Sir G. Prevost, l'honorable et respectable de Sir F. Burton, le bon vouloir de Lord Gosford et le magnifique et la grande Lord Durham, que constitutionnellement parait au sein de ces administrations, ne peut avoir les mêmes titres à la confiance que la votre à son inspiation au pays.

En conséquence, cette assemblée qui n'est que le faible écho de toute cette partie de ce pays, ne peut avoir sans restriction la votre constitutionnelle et est entrée. Votre Excellence, comme la seule dans laquelle le pays, comme ceux qui sont à son administration peuvent marcher sans encombre.

Que cette assemblée regrette que des circonstances venues par celui qui régit tout sur cette terre, ait forcés Votre Excellence de se retirer du gouvernement de ce pays; mais elle a fait que l'exemple donné par elle, et son bon exemple que en ont été le résultat, ne soient pas perdus pour toute succession, vers lequel se tournent les regards d'un peuple qui ne cesse de louer sa justice et sa bonté; espérons que comme elle il aura compris toute l'importance de l'acte d'union. Que toute cette assemblée, tout en reconnaissant la justice et l'honnêteté qui ont précédés à l'administration de Votre Excellence, dans des circonstances qui ne nous étaient pas heureuses, nous prouvons que notre Souverain et son ministère ne reculent pas devant la tâche qu'ils ont entreprise, et que bientôt le pays recouvrira la confiance de cette justice qu'il appelle depuis si long-temps et à laquelle il a tant de titres.

Que dans l'opinion de cette assemblée, il manque quelque chose au concert de louange; qui se fait entendre dans tout le pays, sur les faits de Notre Excellence qui s'ouvre devant nous, et Votre Excellence comprendra facilement qu'il restera toujours du malade au cœur de ce pays, tant que nous nous malheureux frères, gémissant dans l'exil, où la honte est jetée que parce qu'ils se sentaient le courage de comprendre des droits, pour lesquels la nation anglaise elle-même, se serait, comme un seul homme, fait le défenseur, si elle se fut trouvée placée comme nos frères, alors qu'une faction qui fut de tout temps, le malheur du pays, semblait vouloir les réduire à l'état d'illètes sur le sol qui les vit naître.

Que cette assemblée, après avoir adressé ses prières à la divine providence pour le rétablissement de la santé de Votre Excellence, et se souvenant de la nécessité de votre Excellence se trouve de retourner dans ses foyers, elle le prie de vouloir bien agréer ses meilleurs souhaits pour son heureux retour et une continué de son bonheur que l'honnête homme mérité égal l'assurera que son nom n'aura à jamais gravé dans nos cœurs, en caractères d'autant plus indélébiles, qu'ils y ont été tracés par la reconnaissance d'un tel peuple.

St. Gervais, 17 Avril 1844.
(Signé) : Abram Jean Turgeon, Président.
E. M. McKendry, Sec.
E. Couture, C. S. Vaillancourt,
Jean Gosnell, Jan. Jolyvet,
M. Aylo, Membres du comité de rédaction.
(Très copie) : JO. JOLIVET, Secrétaire.

[Le but de l'Assemblée avait été expliqué par A. Turgeon, Ec. et Mr. de L. Lacroix. Les résolutions précédant et motivant l'Adresse furent proposées et secondées respectivement

par Messieurs Marcel Aubé, Charles Gagné; Ch. Vaillancourt, Jean Gosnell, E. M. McKenzie, M. Talbot, Jean Panuel, Ignace Vallière, Chs. Denis, Ed. Rouleau; Jos. Lecler, E. Couture, F. Boute, Jos. Doyon père, Hilaire Arsenault, Chs. Clément, et N. Pouliot.

ANNONCES.
Ici le ciel l'aidera.
MODES
DU
PRINTEMPS ET DE L'ÉTÉ.

Le Souverain en remerciant ses amis et le public en général de l'accueil qu'il a reçu à la suite de son commencement, prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir.
LES MODES DE PARIS, DE LONDRES ET DE NEW-YORK.

Ainsi que les coupes qui y ont rapport et il est prêt à exécuter toutes commandes dont il serait favorisé dans le milieu et dans le plus court délai de des prix très modérés pour argent comptant ou crédit approuvé.
MARGHARD TAILLEUR.
No. 11 Rue du Pont St. Roch.
Québec 3 Mai 1843.

P. S. Il vient de recevoir un assortiment très considérable de marchandises de goût dans sa ligne, propre à la saison et à des prix très-réduits.
PERDU
L'ÉCRIT L'APRÈS MID entre la Basse et la Haute-INDIE EN PORT-PELLE EN COUR DE RUSSIE contenant des notes précieuses et curieuses indiqués en différents billets de banque. On récompense qui que ce soit qui rapportera au bureau du Canadien.

Québec 3 Mai 1843.

MANUFACTURE DE POELES RUSSES A-PATENTE.
No. 99, rue de la Fabrique St. Vallier, à Québec.
M. S. MOLINSKI prie les personnes qui désireraient s'acheter, dans des fabriques ou des usines, de voir bien les pas s'adresser à lui directement, les commandes, par lettres affranchies et elles seront qu'il puisse les servir à temps, et surtout les lieux éloignés, avant la clôture de la navigation.
Y a-t-il possibilité de se procurer sur-le-champ, dans ce pays, assez d'ouvriers formés à ce genre de fabrication, il y en a un grand nombre de commandes à la fois, pour sera servi dans l'ordre de leurs besoins.

Québec, 20 mars 1843.

PROSPECTUS.
RECEUIL DE MUSIQUE SACRÉE;
Consistant en Messes, Te Deums, Requies, Cantiques etc, en usage dans la Cathédrale Catholique de Québec; avec accompagnement d'Orgue de Piano, le tout compilé et arrangé par P. F. Motz, Organiste de la même Cathédrale.

Il sortira de cet ouvrage un numéro de 8 pages par semaine imprimé sur une feuille demi, de manière que l'année formera un volume de 116 pages, y compris l'index et le titre.

Chaque numéro contiendra un ou deux cantiques et une ou deux hymnes avec leur portion d'accompagnement à Messes ou Vêpres que l'espace permettra et qui, à l'avenir, que les séries de deux années comprendront toute la musique en usage dans la Cathédrale de Québec, tant en plain-chant qu'accompagné.

Pour la commodité des individus, aussi bien que des chœurs plus nombreux, le recueil entier de Soixante cantiques, des Dues, des Trios, et des Quatuors, les uns pour deux voix, les autres pour deux voix de femmes, et d'autres encore encore pour des voix mixtes.

La Souscription par an est de quatre piastres, outre les frais de Poste payable par quarts, d'avance.
Il ne sera pas reçu de Souscription pour moins de six mois.

Le premier numéro sortira dans la première semaine du mois de Juin prochain, à laquelle époque le premier volume sera dû.

Des propositions pour l'insertion de annonces du choix et du goût les souscripteurs recevront l'attention qu'ils leur méritent.
Toutes les communications adressées à M. Motz par rapport à cette publication, doivent être, françaises de part. Les personnes qui voudraient lire ou souscrire, agents pour cette publication dans leurs endroits respectifs ont prière de vouloir bien en informer M. Motz.
Québec, le 20 Mars 1843. 1 p n o c
E. consigné, Avocat, à son ÉTUDE à la Rue St. Ville, rue Des Jardins, No. 6.
P. M. DEROME
Québec, 25 février 1843.

ÉTOFFES DU PAYS.
Le Souverain informe les habitants de la campagne qu'il a été toujours prêt à acheter toutes sortes d'ÉTOFFES du Pays, Toiles, Draps, etc.; ou, et au même lieu, à la vente à commission.
P. GINGRAS, Jura.
Rue Champlain, No. 313, Basse-Ville.
Québec, 13 avril 1843.

A VENDRE.
PAPIERS PEINTS
De J. H. DUPOUR et LE ROY de PAPIER.
PAUL et VIRGINIE, papayerie grise en train de couler sur papier grand Raisin, et quelques pièces de bordure.
P. GINGRAS, Jura.
Rue Lamontagne, No. 11.

Almanach des Adresses.

On annonce dans la liste qui suit, en attendant de paraître. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.
THOS. LARIVIERE, MEUBLIER et fabricant de Meubles, Rue Des fosses, No. 103 près de l'École de Saint-Jacques.

W. RIDGLE Graveur, sur Sir. Anne, No. 5 Haute-Ville, vis-à-vis des Casernes des Jésumites. Fait des copies pour les Cours de district, les Concessions municipales et autres; cartes de visites et d'adresses; livres de comptes, etc. etc.

J. O. VALLIÈRE Manufacturier de chaises, Meubles et Verres. Couplé; No. 222, Rue St. Vallier près du Parc.

J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur; No. 28, Rue St. Vallier, près de Mr. Chartrand.

P. GINGRAS, Jura, Marchand, Rue Lamontagne, No. 11, et Rue Champlain No. 313, Basse-Ville.

F. TREMBLEY, Avocat, Rue des Prêtres, No. 51, St. Roch.

L. OUIS LEMOINE, Armurier-Mécanicien, rue St. Jean, No. 40, Haute-Ville.

M. DONALD & LOGANS, fabricants de papier et tapissiers etc joignant la Dapenne Montréal.

Établissement du Fantastique.

LES PROPRIÉTAIRES de cet établissement ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont obtenu le privilège de fabriquer des livres qui leur permettent d'entreprendre tous les ouvrages qui ont rapport à la LIBRAIRIE. Ainsi ils continuent à se charger de:
L'IMPRESSION EN TYPOGRAPHIE
Pamphlets, Livres, Affiches, Circulaires, Lettres Mortuaires, etc. dans le meilleur goût et l'exactitude.
En lettres variables, en OR ou en BRONZE.

IMPRESSION LITHOGRAPHIQUE.
Ils excellent sur PIERRE toutes espèces dessinés.

TELS QUE
Portraits, Paysages, Dessins de Machines et Objets d'Art, Planches en relief Linéaire gravées ou au crayon pour livres classiques, Cartes et Plans Typographiques etc. Circulaires d'Appel, etc.
pour les Marchands, les Artisans, les Propriétaires, les Banquiers, les Cultivateurs, etc.
Le tout imprimé avec soin par un ouvrier d'Europe, au fait des derniers perfectionnements.
On fournit à des prix très modérés des pierres et des planches lithographiques pour ceux qui désirent exécuter elles-mêmes quelque ouvrage. Ils ont en leur atelier un nombre illimité d'impressions dans chaque genre et se font un plaisir de l'œuvre du dessinateur.

IMPRESSION EN TABLE-DOUE
Sur Planches de Cuivre.
Cartes Géographiques, Planes d'Assurances, Billets de Banque, Cartes de visites, Connaissances, Circulaires Billets de spectacle, de bal et soirées, etc. etc.
Ils se chargent aussi de faire exécuter toutes espèces de GRAVURE sur Bois et Cuivre tant Cours de Justice, Conseils Municipaux, Notices, etc.

Recherche en Tous Genres.
MOUCHES DE FAMILLES
Avec devises adaptées ou Orné de Dessins en Gravure ou en Lithographie.
Les propriétaires de cet établissement en sollicitant pour leur industrie la faveur publique ont promis en leur soins, promptitude, et prix modérés.